




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Transfert partiel de l'activité de fabrication de palettes depuis le site Livra-Bois d'Arlanc vers le site Livra-Bois de Dore l'Eglise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Livra-Bois Dore l'Eglise

Raison sociale

Livra-Bois

N° SIRET

3 3 8 5 8 2 6 7 9 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GALLIEN

Prénom(s)

Thierry

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumises à enregistrement	Actuellement l'établissement est soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2410 concernant les ateliers où l'on travaille le bois avec 2 600 kW de puissance des machines concernées par cette activité. Dans le cadre du projet, il est prévu d'en rajouter pour 300 kW. Cet ajout dépasse en lui-même le seuil d'enregistrement de la rubrique 2410 qui est de 250 kW.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'extension de l'établissement de Dore-l'Église est projetée sur le terrain en face du site actuel (côté nord), dont il est séparé par un chemin communal aboutissant au hameau du Luminier (voie sans issue au-delà) et qui a été acquis par Livra-Bois.

Le terrain, qui était utilisé et équipé comme un terrain de football, sera aménagé pour installer :

- un stockage externe de palettes et de bois de sciage et un stockage couvert de palettes ;
- un bâtiment permettant de réaliser le travail du bois (montage de palettes) ;
- 3 cellules de séchage du bois ;
- 6 cuves de propane ;
- un bassin de rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet est de transférer l'activité de fabrication de palettes depuis le site Livra-Bois situé sur la commune d'Arlanc vers celui de Dore-l'Église, une partie du montage des palettes restant à Arlanc.

Ce projet permettra de remplacer les installations composant les 2 lignes de montage de palette les plus anciennes par une seule ligne plus moderne et plus performante.

Le déménagement permettra également de limiter le transport des matières premières entre la scierie de Dore-l'Église et le montage des palettes, puisque l'équivalent de 4 semi-remorques de bois n'auront plus qu'à traverser le chemin communal au lieu de rejoindre l'établissement d'Arlanc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement du terrain (terrassement, bâtiments...) seront réalisés à partir de l'automne 2023.

Les nouvelles machines seront livrées en octobre 2025 pour une mise en service prévue début 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les modifications mises en œuvre seront les suivantes, sur le terrain destiné à l'extension :

- Mise en place d'un stockage extérieur de palettes ;
- Mise en place d'un stockage couvert de palettes ;
- Mise en place d'un stockage extérieur de bois de sciage ;
- Construction d'un bâtiment qui accueillera le travail du bois (montage du bois) ;
- Installation des 3 installations de séchage par contact direct ;
- Installation de 6 cuves de propane pour alimenter les séchoirs ;
- Création d'un bassin d'eaux pluviales et incendie.

L'extension sera située dans la prolongation du site existant, donc dans une zone avec une activité industrielle déjà existante. Le détail des incidences potentielle du projet sur l'environnement et la santé humaine est décrit dans la section 6 ci-après.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément à la note DGPR du 21 décembre 2021, le projet est un "projet de modification" dans le cadre d'une autorisation environnementale puisque l'établissement a fait l'objet d'une demande d'autorisation en 2007, avant que le régime Autorisation de la rubrique 2410 ne soit supprimé au profit de l'Enregistrement par le décret n° 2014-996.

Le projet n'est pas soumis à Évaluation Environnementale systématique mais doit faire l'objet d'une demande d'examen au cas par cas car la modification dépasse en elle-même le seuil d'enregistrement.

Si l'examen au cas par cas ne conclut pas à la nécessité de soumettre la modification à Évaluation Environnementale, elle fera l'objet d'un dossier de Porter à Connaissance afin d'évaluer si elle est substantielle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Volume de stockage de bois ajouté - Puissance des machines utilisées pour le travail du bois ajoutées - Surface imperméabilisée par le projet - Séchage du bois par séchage direct - Stockage de propane	- 9 000 m ³ - 300 kW - 2 ha - 2,6 MW - 19,2 T

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Dore l'Eglise ne fait pas l'objet de plan d'occupation des sols, de plan local d'urbanisme ou de carte communale. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'établissement Livra-Bois a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter (DAE) présentée le 25/10/2007 et complétée le 10/01/2008. L'arrêté préfectoral n°08/02223 du 24 juin 2008 a ensuite autorisé Livra-Bois à exploiter et étendre sa scierie.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche de l'établissement est située à 2,4 km à l'Est : il s'agit d'une ZNIEFF de type II HAUT FOREZ (identifiant : 830007454). Une ZNIEFF de type I GORGES de la DOLORE (identifiant : 830005544) se situe à 2,8 km au Nord Ouest.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dore l'Eglise soumise à la loi montagne (article L122-1 et suivants du code de l'urbanisme - zonage défini par l'arrêté du 06/09/1985)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune de Dore l'Eglise se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Dore l'Eglise, un seul monument historique est inscrit au patrimoine des monuments historiques (recherche dans la base de données MÉRIMÉE, Direction du Patrimoine, Ministère de la Culture) ; il s'agit de l'Eglise Saint-Blaise, classée en 1961 et située à plus d'un kilomètre au sud-est de l'établissement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche de l'établissement est située à 2 km au Nord Est. Il s'agit de "La Dore et ses affluents depuis St-Alyre-d'Arlanc jusqu'à la confluence avec la Dolore" (SAGE de la Dore).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dore l'Église incluse dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Dore Amont prescrit le 31/12/2003 mais toujours en cours d'élaboration.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche de l'établissement est situé à 500 m au Nord. Il s'agit d'une ancienne casse autos (identifiant AUV6301272).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Dore l'Eglise n'est pas située dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Livra-Bois est situé à 1,6 km du captage d'eau superficielle le plus proche, localisé sur la Dore, en amont du site. Il est également situé à 4,6 km à l'ouest du captage d'eau souterraine le plus proche. L'établissement ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Bourg de la Chaise-Dieu et ses abords situé à plus de 8 km au Sud Ouest de l'établissement.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 Directive Oiseaux le plus proche est "Gorges de la Loire" (FR8312009) à 13 km au Sud Est. Le site NATURA 2000 Directive Habitats le plus proche est "Rivières à moules perlières du bassin de la Dolore" FR8302039 à 4 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le proche est l'Ancien Château de la Roue sur la commune de Saint-Anthème et situé à plus de 20 km au Nord Est de l'établissement.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de l'extension ne nécessitera pas d'usage d'eau en dehors des besoins sanitaires des salariés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de l'extension ne nécessitera d'eau potable et d'assainissement que pour les usages sanitaires des salariés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension se situera sur un terrain sur lequel est actuellement aménagé un terrain de football. Elle n'est donc pas susceptible de perturber ou de détruire la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension se situera sur un terrain sur lequel est actuellement aménagé un terrain de football.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal risque technologique de l'établissement et de son extension est le risque incendie. Les moyens de lutte seront disponibles et adaptés. Une modélisation a été réalisée pour s'assurer qu'il ne puisse y avoir de propagation d'un incendie entre l'extension et le site existant. Les flux thermiques 5 kW/m2 ne sortent pas des limites du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement et son extension ne sont pas situées dans une zone concernée par des risques naturels particuliers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de travail du bois (découpe, sans traitement) ne génèrent pas de risques sanitaires dans l'environnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, 4 navettes de semi-remorques entre la scierie de Dore-l'Eglise et le montage de palettes à Arlanc ne se feront plus: les matières premières n'auront plus qu'à traverser le chemin communal entre la scierie et l'extension. Les expéditions de palettes produits finis de la production vers les clients représentent de l'ordre de 6 camions par jour qui ne partiront plus d'Arlanc mais de Dore-l'Eglise.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les machines de travail du bois et les installations de séchage génèrent du bruit. Le retour d'expérience issu d'installations similaires dans d'autres établissements du groupe permet d'estimer
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'impact potentiel comme étant non-significatif. Une campagne de mesure de bruit en limite de propriété et en zone à émergence réglementée sera effectuée pour confirmer cette conclusion.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement actuel et le projet ne sont pas concernés par des nuisances olfactives : les produits utilisés et leurs procédés de mise en œuvre ne génèrent pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement actuel et le projet ne sont pas concernés par des nuisances liées aux vibrations : les équipements utilisés ne génèrent pas de vibrations mécaniques.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement actuel et le projet ne sont pas concernés par des nuisances liées aux émissions lumineuses :
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	aucune activité industrielle n'est exercée en dehors des heures ouvrées et l'éclairage extérieur n'est mis en œuvre qu'en cas de besoin pendant ces heures, notamment en période hivernale.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de rejets liquides industriels. Les eaux pluviales seront orientées vers un bassin Eau Pluviale qui se
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	déversera dans le milieu naturel avec un débit de fuite conforme aux prescriptions du SDAGE, à savoir 3 L/s/ha. Ce bassin permettra également la rétention des eaux incendie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux sanitaires seront évacuées et traitées via le réseau d'assainissement collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de production de palettes génère la production de déchets non dangereux, notamment de bois, valorisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet de la Préfecture du Puy de Dôme Livra-Bois n'a pas connaissance d'autre projet en cours susceptibles d'avoir des incidences cumulées avec le projet objet du présent formulaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans Objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

De par la définition du projet d'extension et le fonctionnement de l'établissement existant, aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine n'a été identifié: pas de rejet aqueux industriel, rejets atmosphériques limités aux sécheurs et composés de vapeur d'eau et de résidus de combustion de gaz (oxydes d'azote et de carbone), nuisances sonores limitées, pas d'incidences sanitaires...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du formulaire, la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre du projet ne semble pas nécessaire : il s'agit de l'extension d'un établissement existant ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter ICPE. L'augmentation de l'activité correspondante au projet ne modifie pas significativement les conclusions de ce dossier.

De plus, le projet fera l'objet d'un dossier de Porter à Connaissance transmis à la DREAL afin de déterminer si la modification est substantielle ou non.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

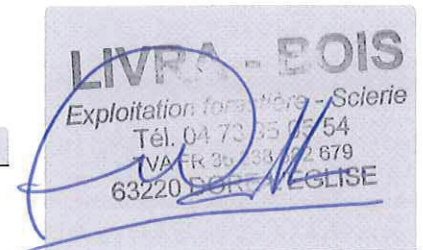
Nom GALLIEN

Prénom JHERRY

Qualité du signataire Directeur Général

À Dore l'Eglise

Fait le 24/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)